## Résiliation Infra Annuelle, Source de transformation impératives

Zone de texteLa loi n°2019-733 du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais des contrats de complémentaires santé doit entrer en vigueur le 1er décembre 2020.

Cette loi permet au souscripteur de résilier son contrat d'assurance quel qu'en soit le motif, à tout moment après une première année d'adhésion incompressible et non plus à échéance annuelle. Cela s'applique aux contrats individuels comme aux contrats collectifs.

Bien que les principales fédérations de l'assurance aient demandé, aux vues des conséquences de la crise sanitaires et de leurs impacts sur le secteur, un report de la mise en application du décret, ces derniers n'ont pas été entendu et il reste peu de temps aux organismes d'assurance pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à l'application du nouveau décret.

Le consommateur va-t-il, comme le suggère les motivations des pouvoirs publiques attenant à la promulgation de cette nouvelle loi, faire jouer la concurrence et utiliser tout azimut son droit de résiliation à tout moment? L'avenir nous le dira mais si tel est le cas, de nombreux sujets doivent alors être étudiés avec attention par l'ensemble des acteurs du secteur de la complémentaire santé



#### Beaucoup de processus de gestion vont être impactés :

- La résiliation à échéance impliquait un pic d'activité en fin d'année, la majorité des exercices étant en année civile. Maintenant, l'activité sera réparti tout au long des mois sans possibilité de prévision. Et encore, la résiliation à échéance n'est pas abrogée et son traitement pourra toujours provoquer une recrudescence de travail. Le recrutement d'intérimaire pour ces périodes seront donc à revoir pour lisser les mobilisations de ressources.
- Les cartes de tiers payant généralement émises annuellement voire semestriellement devront voir leur période de validité raccourcie afin éviter une recrudescence des indus liés à l'utilisation du TP post résiliation. Idéalement, il faut prévoir la mise en place des cartes dématérialisées ainsi que le contrôle des droits avec mise à jour instantanée.
- La mise à jour des droits de télétransmission avec la Sécurité Sociale à la fois en terme de connexion et de déconnexion va devoir être effectuée dans les plus brefs délais pour éviter les risques de chevauchement et la rupture des échanges EDI entre la Sécurité Sociale et les organismes d'assurance.
- Les transferts de gestion pour les contrats collectifs vont devoir être réalisés dans un temps records. La prise d'effet de la résiliation étant d'un mois à compter de la date de réception de la notification de résiliation, l'organisme repreneur n'aura pas plus d'un mois pour effectuer l'ensemble des actes de gestion lié à la souscription, à l'affiliation des assurés et de leurs bénéficiaires ainsi qu'à l'émission des cartes de Tiers Payant avec une obligation de continuité de couverture.
- La délégation vers le nouvel organisme des modalités de résiliation auprès de l'ancien assureur va apporter un surcroît de travail des équipes de gestion : récupération des informations et des documents nécessaires, transmission à l'ancien assureur, vérification de l'exécution de la résiliation.

#### Les flux financiers vont eux aussi avoir leur lot de nouvelles contraintes :

- La restitution au souscripteur des primes encaissées pour la période non couverte va entrainer une augmentation des flux financiers (décaissements plus nombreux...).
  - Si les commissions ont déjà été versées, il sera nécessaire de récupérer auprès de l'intermédiaire le trop-perçu.
  - La comptabilité d'engagement ne pourra plus être aussi proche de la réalité si la pérennité du contrat n'est plus certaine de courir sur l'année totale.
  - Le calcul des fonds de roulement alloués au délégataire de gestion sera plus incertain et demandera une consolidation des statistiques plus fine
- Le contrôle du reversement des primes des délégataire de gestion devra prendre en compte les modifications suite à la restitution des primes restituées en cas de résiliation

### Puis l'incertitudes pour les services actuaires :

- La tarification ne pourra plus se baser sur les statistiques de consommation versus les primes encaissées sur un exercice complet. La possibilité d'une surconsommation dans les premiers mois de souscription de l'année n+x ne pourra pas forcément être compensée par la pérennité des primes encaissées sur le reste de l'exercice en cas de résiliation en cours d'année.
- Le consommateur va-t-il, comme le suggère les motivations des pouvoirs publiques attenant à la promulgation de cette nouvelle loi, faire jouer la concurrence et utiliser tout azimut son droit de résiliation à tout moment? L'avenir nous le dira mais si tel est le cas, de nombreux sujets doivent alors être étudiés avec attention par l'ensemble des acteurs du secteur de la complémentaire santé

Et enfin les services marketing qui vont devoir rivaliser d'innovation afin de fidéliser les portefeuilles.

Il sera absolument nécessaire non pas d'être meilleur que la concurrence mais de sur-satisfaire ses assurés afin qu'ils n'aient pas idée de tenter la comparaison avec les autres offres car à partir du 1er décembre, il leur sera d'une grande facilité de résilier leur complémentaire santé. Objets connectés, parcours client facilité, digitalisation des process, délais de traitement performants, des chantiers souvent déjà en cours mais qui devront aboutir rapidement et être en constante amélioration.

Nouvelles offres innovante, parcours client facilité, digitalisation des process, délais de traitement performants, des chantiers souvent déjà en cours mais qui devront aboutir rapidement et être en constante amélioration.

### L'OFFRE OXADE CONSULTING

Dotée d'une forte expérience dans le domaine de l'assurance de personnes, Oxade Consulting réalise de nombreuses missions de conseil sur l'ensemble de la chaîne de valeur. A travers une expertise forte des métiers de l'assurance et du conseil, l'équipe dédiée au sein du cabinet peut vous accompagner sur vos différents enjeux :

- Diagnostic des impacts de la mise en œuvre de la résiliation infra annuelle sur vos processus dans l'ensemble des services impactés
- Accompagnement dans la création et le déploiement des nouvelles procédures



Ornella DI RENZO, Directeur Associé



Ornella.direnzo@oxade.com

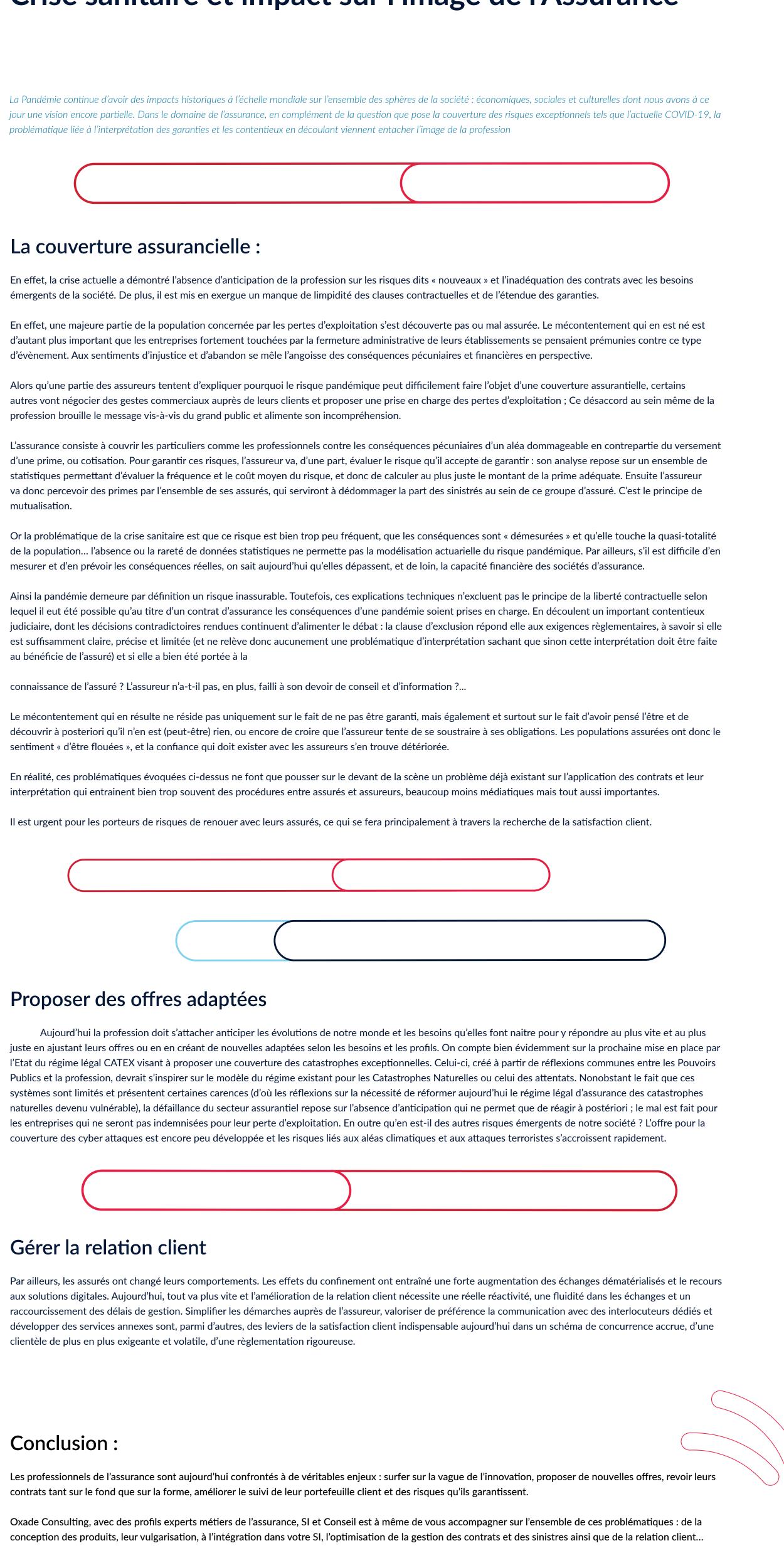


06.60.41.32.06

# Titre 1 Lato Bold 36p color #141e38



## Crise sanitaire et impact sur l'image de l'Assurance



De part notre expérience,.... nos missions.... et notre connaissance du secteur et du SI nous pouvons vous proposer une démarche en plusieurs étapes : d'état des

lieux, quick wins, projet de transfo, amélioration performance....

Mettre des contacts...

Ornella DI RENZO, Directeur Associé Ornella.direnzo@oxade.com 06.60.41.32.06